

laquelle il n'est plus de république possible. Comme chacun s'occupe moins de la communauté que de soi-même, l'exécution des lois n'est plus surveillée, et le pouvoir tombe aux mains d'ambitieux avides qui n'y voient qu'une mine à exploiter.

Dans une république vénale, il faut placer et enrichir les parents et les amis de tous ceux qui représentent une portion quelconque de la puissance publique. Alors, les députés de la nation n'y sont plus nommés pour leur mérite ni leur amour du bien, mais pour les avantages qu'ils promettent à ceux qui votent pour eux ; puis, une fois élevés, il faut bien qu'ils tiennent leurs promesses et qu'ils se récupèrent eux-mêmes, de ce qu'ils ont dû déboursier. Les honnêtes s'abstiennent, et nous en avons vu s'excuser de ne pas participer aux élections, en disant que cela était bon pour des *politiqueurs*.

Étant démontré qu'une république ne peut subsister que par l'application des citoyens à surveiller, eux-mêmes, leur gouvernement, il est clair que, dans un pays comme les États-Unis, où les hommes les plus honorables avaient renoncé à s'occuper des affaires publiques, une révolution devait tôt ou tard éclater. La machine marchait un temps, par suite de l'ancienne impulsion, mais les abus devaient devenir tels que le moindre choc amenât la dissolution.

En outre, pour qu'une république conserve pure la forme de son gouvernement, elle ne doit pas songer à s'agrandir. Elle doit chercher avant tout, à conserver son assiette première, et à perpétuer sa constitution. Par les acquisitions, on crée de nouveaux intérêts, d'où sort l'avidité ; et, quand l'avidité et le désir du gain sont passés dans les mœurs, il est bien difficile de pouvoir compter sur le patriotisme et le dévouement.

Dans un autre ordre de considérations non moins importantes, la manie d'égalité qui veut niveler aux États-Unis, toutes les intelligences, avait fini par amener la négation des supériorités intellectuelles ; on était ainsi arrivé à l'impudence de toute soumission normale, et à l'indifférence pour le pouvoir qu'on avait soi-même établi. A chaque élection, les anciennes situations étaient détruites, sans que les nouvelles eussent du crédit ; le sens commun était remplacé par les fantaisies individuelles en lutte, la force par la turbulence ; nous avons les résultats devant nous : chez quelques-uns, un sens droit mais effrayé ; de bonnes vues, mais timides ; de l'ordre en théorie et de la discipline par intention, mais pas de mouvement et pas d'initiative ; chez d'autres, la poursuite des aventures jusque dans les abîmes ; partout le doute de soi, la conscience incertaine, les illusions elles-mêmes évanouies, les regrets justifiables des uns, aux prises avec les espérances injustifiées des autres ; la lutte à main armée et, après ces combats sans gloire, la fatigue sans profit, l'énerveration de toutes les forces, une stérilité universelle. Voilà quel était, quel est encore l'état moral, social et politique de l'Union.

C'est bien le cas de dire que *si ces maximes ne sont pas neuves, elles ne sont pas, non plus, très consolantes*, et cela, ni pour le présent, ni pour l'avenir.

LA NATIONALITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE.

Essai par M. Achille Belle, ci-devant président du *Cercle Littéraire*.
(Séance du 26 mai 1857.)

Messieurs,

Ayant été prié de *Lecturer* devant vous, je n'ai pas cru devoir m'y refuser. Le but que vous vous êtes proposé est si noble, j'oserais même dire si sublime, que chacun doit s'empresser d'y concourir suivant ses forces. Les lectures précédentes que j'ai entendues étant frappantes d'élévation et de solidité, ce n'est pas sans crainte que je produis le résultat de mes travaux. Mais cette crainte se trouve amoindrie et tempérée par l'espoir que vous me tiendrez compte de mon inexpérience, rejetant sur elle ma hardiesse, et ne considérant que ma bonne volonté. J'ai choisi un

sujet qui nous intéresse tous, et dont il a été bien souvent parlé ; néanmoins je pense qu'on ne s'en est pas encore assez sérieusement occupé : je veux parler de la Nationalité Canadienne-Française. Ce que vous allez entendre est plutôt un canevas de composition qu'une composition véritable. S'il m'eût fallu développer chaque argument et chaque pensée, mon essai aurait été trop considérable. Aussi ne suis-je renfermé dans des limites très-restreintes.

Vous serez peut-être surpris de m'entendre parler fortement contre ceux qui nient notre nationalité ; mais quelque petit que soit leur nombre, on ne saurait trop flétrir leur sentiment. Je me suis donc posé la question suivante : Avons-nous une nationalité ? et, si nous avons une nationalité, devons-nous la conserver ?

I. Les Canadiens-Français ont-ils une nationalité ?

Messieurs, pour bien résoudre cette question, commençons par bien définir ce que l'on doit entendre par nationalité.

La Nationalité, suivant l'acception commune du mot, est la condition d'une nation distincte des autres ; et, par nation, il faut entendre les habitants d'un pays.

Il s'agit donc de savoir si les Canadiens-Français, qui habitent ce pays, ont des caractères particuliers qui puissent les faire distinguer de ceux qui habitent les pays voisins. Plusieurs personnes se sont efforcées de prouver que les Canadiens-Français ne constituaient pas une Nation. Quelques-uns, même parmi ces derniers, sont assez simples ou d'assez mauvaise foi pour embrasser une opinion aussi contraire au vrai patriotisme et à la vérité. On les entend prêcher cette doctrine négative et on leur voit adopter toute espèce de moyens absurdes ou mauvais, pour la propager et l'étendre.

Pour ceux-ci, de même que pour ceux-là, il faut tout simplement les laisser prêcher dans le désert. Si nous ne les écoutons pas, il est plus que probable qu'ils se lasseront de broder sur un thème semblable.

Ce n'est certes pas pour cette secte que je dépenserai du papier et de l'encre, car cela ne servirait de rien. C'est en vain que l'on écrirait des milliers de volumes prouvant clairement, évidemment et logiquement que les Canadiens-Français constituent une nation distincte. Bien peu d'abord, prendraient la peine de les lire. Leur paresse, leur orgueil et leur suffisance leur feraient tomber le livre des mains. Ces sortes de gens, en effet, sont d'autant plus entêtés dans leurs opinions que celles-ci sont plus absurdes.

Quant au petit nombre de ceux qui entreprendraient de lire un seul de ces volumes sur la Nationalité Canadienne, trop ignorants ou trop imbus de préjugés, ils ne le comprendraient point ou ne voudraient point le comprendre.

D'ailleurs, lorsque les hommes ont perverti les principes véritables, qu'est-ce qui peut les convaincre ? Lorsqu'ils ont perdu les sentiments les plus légitimes et les plus honorables, qu'est-ce qui peut les émouvoir ? Rien.

Ils sont descendus au rang de la brute et aussi dépourvus de sens qu'elle l'est. Ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est noble, ce qui est grand, n'a plus aucune valeur à leurs yeux.

Ce n'est, certes, pas à eux que je m'adresse ; mais bien à une réunion de véritables Canadiens-Français, qui ont à cœur l'amour de la Patrie et de la Nationalité ; qui sont enfants de la Vieille-France, et dignes d'elle.

Avons-nous donc le droit de nous dire une Nation ?

Certes, personne ne peut le nier raisonnablement, car nous habitons un pays qui n'est ni l'Angleterre, ni les États-Unis, ni la France, mais parfaitement distinct de ces États, comme de tous les autres. Avons-nous de plus, des caractères distinctifs qui nous donnent le droit de proclamer hautement notre Nationalité ? Certes, oui, et il faut être complètement aveugle pour ne pas les apercevoir.

Expliquons-nous. — N'avons-nous pas, pour nous distinguer : 1o notre religion ; 2o notre langue ; 3o nos mœurs ; 4o nos lois ?

Parcourons ces différents objets et voyons s'ils ne suffisent pas pour nous distinguer :

1o Notre Religion : Nous professons la Religion Catholique Romaine. Les Américains, nos voisins, ne sont guère de cette